

QU'EST-CE QUE LA REPUBLIQUE ?

par

Auguste Vermorel

Précédé d'une notice biographique

1871

NOTE DE L'EDITEUR.

Cet ouvrage est un des derniers qu'ait écrit Vermorel (1). Il est d'une date antérieure à l'insurrection; c'est vers la fin de février qu'il me l'apporta.

On le verra, l'auteur était alors bien éloigné des doctrines terroristes de la Commune.

A-t-il jamais partagé ces idées?...

Quant à moi, je suis convaincu du contraire. Il voulait publier une série de brochures de politique élémentaire.

- *Vous savez, lui dis-je, que je ne publie ordinairement aucun ouvrage politique.*

- *Ce que je vous offre, me répondit-il, n'a rien qui puisse vous alarmer; ma brochure n'a rien de révolutionnaire, elle est écrite, au contraire; au point de vue conservateur... Ne sommes-nous pas en République?... Eh bien! je soutiens la République modérée, persuadé que la France a horreur des partis extrêmes et que les questions sociales ont au moins quarante ans à attendre avant d'être élucidées et comprises.*

Et, comme je lui exprimais quelque étonnement, car je l'avais toujours cru un républicain exalté:

- *Autrefois, me répondit-il, je demandais le plus pour obtenir le moins, aujourd'hui, je crois la bourgeoisie ralliée l'idée républicaine, et le seul danger que je redoute c'est que cette bourgeoisie ne soit effrayée et débordée par la classe ouvrière, poussée, elle-même, à des envahissements excessifs - Ah! si je fais un journal!*

- *Auriez-vous l'idée d'en faire un?*

- *Pourquoi pas?*

- *Sous quel titre?*

(1) A. Vermorel a laissé deux autres ouvrages inédits: *Qu'est-ce que le socialisme?* et *Testament politique*. – Ces deux ouvrages sont sous presse (2).

(2) Ces ouvrages, annoncés par l'éditeur, n'ont pas été publiés et sont introuvables à la BNF. La présentation d'Arthème Fayard est trompeuse, mais le témoignage reste intéressant, Vermorel était un révolutionnaire communaliste antiautoritaire et non un doux réformiste égaré dans une aventure qui le dépassait. *Note de Claude FREJAVILLE.*

- Le «*Bon sens*» - *Mais il me manque quelque chose...*

- *Un bailleur de fonds?*

- *Parbleu!*

Je lui indiquai plusieurs personnes auxquelles il pouvait s'adresser et nous fûmes quelque temps sans nous revoir.

Mais un jour, quelle ne fut pas ma surprise en recevant un journal intitulé *l'Ordre*, comptant au nombre de ses rédacteurs Tibaldi et Considérant et se ralliant à l'insurrection du 18 mars!

L'Ordre n'était pas né viable.

A peine d'ailleurs était-il fondé, que son rédacteur en chef était appelé à Villefranche, près de sa mère; dangereusement malade.

Ce fut à Villefranche qu'une lettre d'un ami politique vint lui apprendre qu'il était nommé membre de la Commune.

Le malheureux, qui ne s'était pas porté candidat, se crut partagé entre deux devoirs; il aimait sa mère et cependant il crut devoir se rendre au poste périlleux où l'appelait l'insurrection, Il revint à Paris.

Nous ne nous vîmes plus.

Le 4 avril, cependant, sur le point de m'évader de Paris, je fus trouver Vermorel chez lui, aux Batignolles, de grand matin.

Il avait passé toute la nuit à travailler. Oui, à travailler!...

Nous eûmes à peine le temps d'échanger quelques paroles.

- *Et votre brochure?* lui demandai-je.

- *Ne la publiez pas, vous me feriez fusiller.*

- *Où allez-vous donc ainsi?*

- *Le sais-je!*

- *Ne trouverez-vous pas un moyen de conciliation?*

- *Ah! mon cher monsieur, si vous saviez combien je suis peu influent à la Commune. J'y suis suspect. Et si j'ai l'audace de faire entendre une parole de modération, aussitôt Un des membres s'écrie: «A bas l'homme de Rouher!», Un autre: «Méfions-nous de cet homme, citoyens!.. C'est un traître». Si je parle du sang versé, des souffrances du peuple: «Etes-vous un homme du peuple Me réplique-t-on. Moi je suis un ouvrier; moi, j'ai souffert!...».*

- *Mon cher monsieur, je suis découragé... Comme il achevait, quelqu'un heurta la porte et entra brusquement.*

C'était un homme à longue barbe noire, qui tout d'abord m'enveloppa d'un regard méfiant.

- *Bonjour, citoyens! Bonjour, T...*

- *Monsieur Vermorel, dis-je en me levant, je vous laisse, espérons une solution pacifique.*

- *Une solution pacifique!* se récria T... avec un accent italien très-prononcé, *il n'y a qu'une solution, citoyen, c'est d'aller à Versailles et d'y fusiller tous les membres de l'Assemblée, vous entendez? Tous, sans exception.*

Vermorel me regarda pour me dire: - *Vous voyez!...* Je le quittai, attristé de voir un homme que j'avais toujours cru honnête, entraîné et dominé par des coquins, des insensés et des scélérats.

Auguste VERMOREL

Auguste Vermorel est né en 1841 à Dénicé, près Lyon. Il vient de mourir à Versailles, le 20 juin 1871.

Sa tombe est à peine fermée: il n'est pas assez mort – si l'on peut dire, - pour que je me permette de parler longuement de lui et encore moins de le juger. Je dirai de lui ce qu'il m'autoriserait à publier, s'il venait encore m'apporter de la copie.

D'ailleurs quelle existence plus simple que la sienne? Le travail la remplissait toute entière. Il n'est pas l'homme politique dont la carrière ait été plus laborieuse et plus tourmentée que celle de Vermorel. L'étude et une production incessante ne lui laissèrent pas une heure pour une de ces intrigues où un jeune homme de talent peut tenter la fortune.

Il fit ses études au collège des Jésuites de Mongré, près Villefranche et fut reçu bachelier à quinze ans et demi avec dispense d'âge.

En 1800, il vint à Paris, entra à l'école de droit, mais tout en faisant de brillantes études se jeta dans l'avant-garde du mouvement politique et littéraire.

Il débuta par une brochure «*Ces Dames*» qui eut du succès au pays latin, puis, un an plus tard, donna la mesure d'un talent sérieux dans deux romans «*Desperanza*», «*Les Amours vulgaires*». Ces ouvrages eurent les honneurs de la critique.

Mais ou l'on croyait pressentir un romancier était un journaliste.

Tout en faisant son droit et en passant de brillants examens, il s'occupait de politique. C'était un esprit né pour la lutte et mal disposé à faire à la renommée une cour platonique et purement littéraire, Il eut pu déjà collaborer à de grands journaux, son caractère entier et rebelle à toute direction l'en détourna. Il créa coup sur coup deux petits journaux «*La jeune France*» et «*La Jeunesse*». C'était plein de verve et ne demandait qu'à vivre; mais la loi sur le timbre et le cautionnement coupa court à tant d'audace et envoya l'auteur faire à Sainte-Pélagie un stage politique de quelques mois.

Sorti de Sainte-Pélagie, - et sans lui dire adieu, on lui offrit la rédaction du *Progrès de Lyon*. Le journal était républicain; il accepta. Mais Lyon n'est que la seconde ville de France: M. de Girardin le lui fit observer sans doute; il entra à la *Presse*, puis peu de temps après à la *Liberté*.

Etre à vingt-deux ans le collaborateur de Girardin, c'était avoir fait son chemin dans une carrière si encombrée et si difficile. Malheureusement il partageait cet honneur avec Clément Duvernois; il ne tarda point à se sentir mal à l'aise, à éprouver le besoin d'être chez lui et il fonda le *Courrier français*.

C'était en 1866.

La campagne du *Courrier* fut assez brillante. Rien n'y manqua ni une ardente polémique, ni des études d'économie remarquables, ni même hélas! cette pointe de scandale dont le public parisien semble faire une condition de succès aux publications les mieux intentionnées.

Le *Courrier* vécut un an environ.

A cette époque, c'était beaucoup pour un journal qui ne se refusait aucune audace.

Accablé de condamnations, comme un navire criblé de boulets, il sombra, et ses chefs d'équipage Vermorel et G. Duchêne, «*recueillis*» à Sainte-Pélagie.

Restaient des créanciers à satisfaire. Vermorel engagea sa fortune personnelle et celle de sa mère.

En prison, Vermorel travaillait beaucoup; il emporta de sa retraite forcée deux volumes d'histoire et de politique contemporaine. *Les hommes de 1848* et *Les hommes de 1851*.

Écrits avec une franchise et une sévérité qu'il poussait jusqu'à la passion, ces deux ouvrages, - le premier surtout, - lui firent de nombreux ennemis.

Les républicains l'accusèrent de vouloir jeter la division dans leur parti et de s'être vendu à l'Empire. Ces calomnies devaient le poursuivre jusqu'au sein de la Commune.

Mais n'oublions pas qu'avant le citoyen Pyat, Rochefort, en pleine séance du Corps législatif avait traité Vermorel de «*mouchard de Rouher*».

Le scandale avait été grand et était resté inexplicable pour ceux qui ne connaissaient point l'esprit vindicatif du rédacteur de la *Marseillaise* qui ne se rappelaient point que Vermorel, dans une réunion publique avait défini Rochefort en deux mots: une attitude politique.

Cependant, pour répondre à ses ennemis, la tribune populaire des réunions était insuffisante il lui fallait un journal.

La Réforme se mourait sous la direction de M. Malespine. Il s'offrit à la ressusciter. La tâche était difficile et d'autant plus que M. Malespine et lui ne pouvaient s'entendre. Bientôt même à l'ardeur de la polémique s'ajoutèrent les horreurs d'une guerre intestine et Vermorel se trouva en butte à la fois aux rigueurs du Parquet et aux récriminations acerbes du fondateur de la *Réforme*.

Aussi dût-il passer une fois encore sans trop de regret le seuil de Sainte-Pélagie.

Cette prison devenait pour lui un asile.

Là il avait son paisible cabinet de travail, à l'abri des fâcheux.

Sa porte n'était ouverte qu'à deux ou trois amis, à son éditeur et à sa mère.

La digne et excellente femme avait obtenu de partager sa captivité. Pendant tout une année elle venait chaque jour à Sainte-Pélagie. Elle venait de grand matin, préparait le déjeuner, puis faisait de la tapisserie, et ces jours de prison furent peut-être les plus heureux de leur existence.

Le 4 septembre le rejeta dans la mêlée.

Le 31 octobre, les hommes de 1848 l'enfermèrent de nouveau là où l'avaient envoyé si souvent les hommes de 1851.

Que me reste-il à ajouter?

J'ai raconté comment il n'entra point à la Commune sans de vives appréhensions et l'on sait qu'il ne partagea ni l'intolérance ni les passions sanguinaires de ses collègues.

L'ouvrage posthume que l'on va lire prouvera quel était son esprit de modération avant les événements du 18 mars.

Il paraîtra dans quelques jours, les œuvres posthumes de Vermorel. *Qu'est-ce que le socialisme?*, *Testament Politique*; *Politiques et Spadassins* (3).

Sous presse:

Oeuvres posthumes de VERMOREL.

QU'EST-CE QUE LE SOCIALISME?

A. Vermorel publiait au jour le jour: la polémique ardente qu'il soutenait l'arrachait aux études, aux travaux du penseur, et, bien qu'il aimât la lutte, il déplorait souvent de ne pouvoir donner quelques heures par jour à une oeuvre de longue haleine. C'est en nous exprimant ce regret qu'il forma le dessein d'écrire une série de brochure destiné à l'éducation politique du plus grand nombre sous ce titre: *Les Petits livres du peuple*. Il nous remit peu de temps après: *Qu'est-ce que la République?* et *Qu'est-ce que le socialisme?*

Ce ne sont point des pamphlets, des livres de combat, mais des livres d'instruction sincère, car l'auteur était convaincu; écrits avec logique et clarté, ces deux petits livres, dont le dernier est sous presse, seront lus croyons-nous avec un vif intérêt.

TESTAMENT POLITIQUE

Ce livre répond entièrement à son titre, c'est la dernière pensée de l'auteur sur les derniers événements.

Vermorel embrasse d'un regard la carrière fournie par l'idée révolutionnaire de 89 jusqu'à nos jours.

Dans ce tableau d'un dessin si large et d'une couleur si vigoureuse, on voit, on sent palpiter la révolution tour à tour vaincue et triomphante, acclamée et maudite, et l'on pressent enfin la catastrophe suprême...

Non-seulement l'auteur a livré là sa dernière pensée, mais il a donné la mesure de son talent.

Nous publierons ensuite, Oeuvres posthumes de A. Vermorel:

POLITIQUES ET SPADASSINS.

(3) Voici la note apparaissant en fin de cette brochure par: ARTHEME FAYARD, Editeur, 49, Rue des Noyers, PARIS. Se référer à la note n°2 de Claude FREJAVILLE, en page 1. (Note A.M.)

QU'EST-CE QUE LA RÉPUBLIQUE ?

Aujourd'hui tout le monde se déclare républicain, - d'abord parce qu'en fait la République est la formule du gouvernement établi et que ce serait être séditieux de refuser de s'y rallier, - mais surtout parce qu'il n'est personne qui n'ait plus ou moins le vague sentiment que la République est l'idéal des gouvernements.

Il faut bien reconnaître toutefois que peu de gens se font une idée bien nette et précise de ce que c'est que la République, et cela non seulement parmi ceux qui l'acceptent avec indifférence comme un fait accompli, mais aussi parmi les plus ardents et les plus convaincus.

Chez la plupart des républicains, la République est une foi, et il en est beaucoup qui sont prêts à devenir les martyrs de cette religion; mais il en est bien peu pour lesquels elle soit une science positive, il en est bien peu qui s'en fassent une idée exacte et qui se rendent bien compte des conditions de son existence et des conséquences qu'elle emporte nécessairement avec elle.

C'est bien là ce qui a toujours été le plus grand obstacle à l'établissement de la République dans notre pays.

Au moment où pour la troisième fois, depuis moins d'un siècle, une tentative sérieuse est faite pour établir la République en France, il importe que tous les citoyens soient enfin en mesure de se prononcer en connaissance de cause et que ceux qui sont ou se disent républicains sachent bien à quoi les engage cette profession de foi.

Nous allons donc essayer de dire d'une façon bien claire ce que c'est que la République, et quelles sont les conditions pratiques de son établissement.

La première idée que suscite vulgairement le mot de République, c'est qu'elle est le contraire de la monarchie; c'est que la République est le gouvernement sans roi, la monarchie étant le gouvernement avec un roi.

On considère généralement qu'il y a République là où il n'y a pas Monarchie, et que la République résulte nécessairement du renversement de la monarchie.

En un mot, il n'y a que deux gouvernements:

République ou Monarchie.

Monarchie vient de deux mots grecs qui signifient: *le gouvernement d'un seul*, - *République* vient de deux mots latins qui signifient: *la chose publique*.

La République, dans son acception la plus simple, exprime l'administration de la chose publique par délégués élus de la nation, en opposition à la monarchie, qui exprime le gouvernement despotique et absolu d'un seul homme, appelé au pouvoir par un droit héréditaire.

Mais ce n'est pas une pure question de principe ou de forme qui constitue la supériorité de la République sur la monarchie.

La Monarchie a des inconvénients, inhérents en quelque sorte à son institution, auxquels il importe de remédier, et si on lui oppose la République, c'est que l'on pense que la République doit entraîner la suppression de ces inconvénients.

Nous évitons à dessein de nous engager ici dans des digressions philosophiques, afin d'établir pompeusement que la liberté est supérieure au despotisme, et que la République n'eut-elle pas d'autre résultat que de substituer un maître élu librement à un maître imposé par la naissance, constituerait par cela seul, un progrès considérable sur la Monarchie. Nous évitons pareillement, toutes digressions historiques, malgré l'intérêt qu'elles pourraient offrir.

Ce sont précisément toutes les dissertations générales et compliquées qui ont jeté le trouble dans l'esprit simple de la masse, et ce n'est qu'en employant des arguments positifs, appropriés à nos intérêts immédiats et à ses préoccupations actuelles que nous pourrions lui inculquer des idées nettes et exactes.

Nous disons donc que la République n'a de valeur qu'autant qu'elle apporte un remède efficace aux inconvénients et aux abus de la Monarchie.

Il ne suffit donc pas pour que la République existe d'un simple changement, purement nominal, dans la forme du gouvernement.

Que, je sois soumis à un seul maître ou à plusieurs; que ce maître soit choisi par moi ou me

soit imposé par le hasard, - que m'importe si je dois être toujours opprimé, asservi, persécuté?

Si je dois toujours être mangé, que m'importe le droit de choisir moi-même la sauce à laquelle il me plairait d'être accommodé; ce droit dérisoire n'est qu'une ironie odieuse qui, en insultant à ma misérable condition, ne fait que la rendre plus cruelle.

Ce que je veux, c'est de ne pas être mangé; c'est de n'avoir pas de maître. La République m'accorde-t-elle une protection tutélaire, contre le despotisme? Alors je suis républicain. Mais le mot ne me suffit pas, il me faut la chose, avec les garanties qu'elle comporte.

Voilà à quoi se résume tout le problème politique, et toute la question est de savoir si la République fournit réellement une solution satisfaisante à ce problème.

Quels sont les inconvénients et les abus essentiels de la Monarchie, auxquels la République doit remédier?

Les griefs contre la monarchie peuvent se ramener à trois ordres principaux:

1- La Monarchie, disposant souverainement des forces et de la fortune de la nation, se substituant à nous dans les choses qui nous importent le plus, et apportant dans ses résolutions et dans ses actions des préoccupations étrangères quand elles ne sont pas contraires à nos propres sentiments, peut nous jeter dans les plus fâcheux embarras et compromettre de la façon la plus grave tous nos intérêts; témoin la déclaration de guerre à la Prusse, cause de tous nos désastres. L'indignation provoquée par cette guerre funeste a jeté bas le trône de Napoléon III, mais il eut mieux valu prévenir le mal, il faut à tout prix dans l'avenir empêcher son retour.

2- La Monarchie vit à nos dépens, non seulement dans la personne du monarque et des siens, mais dans le personnel innombrable de ses courtisans, de ses serviteurs et de ses agents de tous ordres; le plus clair des revenus de notre industrie et de notre travail est absorbé par ce parasitisme insatiable, et cela en pure perte, sans aucun avantage pour nous, quand ce n'est pas, ainsi que nous venons de l'indiquer à notre plus grand détriment.

3- La Monarchie, étant, de sa nature, despotique, capricieuse, jalouse, soupçonneuse,

et épousant les passions et les rancunes du nombre considérable de ses partisans et de ses courtisans, est pour chacun de nous une source intarissable de vexations de toute nature, une menace perpétuelle pour notre liberté, pour notre fortune, pour notre vie même. L'ancienne monarchie avait les confiscations et les lettres de cachet; les monarchies modernes ont les arrestations arbitraires et les déportations en masse sans jugement, par mesure de sûreté générale. Qui pourrait se croire à l'abri de pareilles mesures, rendues, sans aucune justification, le plus souvent sur la simple dénonciation d'un agent subalterne? Les agents les plus infimes comme les plus élevés de l'autorité, n'étant pas responsables et se trouvant protégés contre toute poursuite, dispensés de toute réparation, nous sommes complètement livrés à leur arbitraire.

Pour que la République nous offre les garanties d'une protection efficace contre la perpétuation ou le retour de ces inconvénients et, de ces abus, il ne suffit donc pas qu'elle soit la négation de la Monarchie, il faut encore qu'elle réalise ces trois avantages positifs:

- 1- Qu'elle soit le gouvernement de nos affaires par nous-mêmes;
- 2- Qu'elle soit le gouvernement à bon marché;
- 3- Qu'elle soit la liberté.

Voilà les trois conditions essentielles de la République.

Dans la Monarchie, l'autorité, la souveraineté existent en dehors de nous, au-dessus de nous. Nous sommes bien admis dans une certaine mesure, par le fonctionnement du mécanisme parlementaire, à contrôler les actes du gouvernement, et à leur accorder ou à leur refuser la sanction de notre approbation.

Mais, en réalité, c'est là l'essence du principe monarchique, l'initiative, comme le dernier mot, dans toutes les questions importantes, et notamment dans la question capitale de la paix ou de la guerre, appartiennent au monarque, qui, comme son nom l'indique, est le seul et véritable souverain.

La République, au contraire, repose sur le principe de la souveraineté du peuple. Le peuple délègue ses pouvoirs, mais il ne reconnaît aucune autorité qui lui soit supérieure.

Les gouvernants, nommés par lui, ne sont que ses mandataires, et assujettis comme tels, à toutes les conditions du mandat.

Ils sont placés sous le contrôle immédiat et permanent de leurs mandants, et ils sont, en tout état de cause révocables et responsables.

Ils ne peuvent prendre aucune résolution importante sans en référer, ils n'ont pas qualité pour engager la nation sans son consentement.

Tel est le principe essentiel du gouvernement républicain.

Ce principe, on le voit, exclut absolument toute dictature, et surtout toute dictature qui prétend s'imposer et qui n'est pas déferée par un vote formel de la nation.

Les républicains qui croient à la nécessité d'une dictature au moins transitoire confondent la République avec la Révolution.

La Révolution est une crise transitoire et le plus souvent violente qui a pour but d'établir la République, en renversant les institutions despotiques qui peuvent y faire obstacle.

Elle est dominée par une de ces forces majeures qui dominent elles-mêmes tous les principes.

La dictature peut être un moyen révolutionnaire, et ceux qui s'en emparent le font à leurs risques et périls, en prenant la responsabilité de leur acte devant les contemporains et surtout devant la postérité.

Les circonstances peuvent la justifier et les résultats obtenus peuvent la légitimer.

Mais si la dictature peut servir à l'établissement de la République, la République n'existe qu'autant que la dictature a disparu; l'objet de la République est précisément d'enlever tout prétexte aux dictatures, et son établissement doit empêcher absolument leur retour.

Ce point était important à bien établir; car cette question de la dictature est celle où viennent le plus facilement se butter les amis aussi bien que les ennemis de la République.

Il est un autre point non moins essentiel à déterminer. La République est l'exercice actif de la souveraineté du peuple; son fonctionnement serait donc faussé si, au lieu d'exercer cette souveraineté, le peuple s'en déchargeait trop à la légère sur les mandataires élus par lui, et surtout si ces mandataires, au lieu de sortir du sein même

du peuple pour y rentrer à l'expiration de leur mandat, arrivaient à former une véritable classe dans la nation.

Alors il y aurait oligarchie - c'est-à-dire gouvernement d'un petit nombre - et non pas République, - non pas gouvernement de la nation par elle-même.

C'est bien ce qui arrive en France, où quelques hommes font en quelque sorte une profession de la politique, et tantôt dans l'opposition, tantôt au pouvoir, en sont venus à former une véritable classe, qui prétend au monopole des fonctions gouvernementales.

Ces moeurs sont tout à fait antirépublicaines : en Suisse, aux États-Unis, partout où la République existe et fonctionne, le peuple choisit ses mandataires parmi ceux qui vivent au milieu de lui, parmi les industriels et les travailleurs, et il n'a qu'un profond mépris pour les politiciens, pour ceux qui font métier de la politique.

Lincoln était bûcheron, Johnson, qui, après l'assassinat de Lincoln, a rempli les fonctions de vice-président de la République des États-Unis, était tailleur ; Grant, le président actuel, est tanneur.

La République n'est pas et ne doit pas être le gouvernement de M. Jules Favre, pas plus que celui de M. Thiers; elle proscriit absolument les intrigues, les compétitions et les ambitions personnelles, et son premier article de foi doit être la destruction du parasitisme gouvernemental.

Toutes ces choses sont d'essence monarchique, et avec elles, avec les hommes qui les personnifient, tout ce que l'on peut arriver à fonder c'est une Monarchie sans monarque. Mais la République doit être autre chose, ce n'est pas seulement le monarque qu'elle doit supprimer, c'est encore et surtout, comme nous l'avons dit, et comme nous ne saurions nous lasser de le répéter, les abus de la Monarchie. La République n'aura de chance de se fonder en France que lorsque les Français auront la sagesse et le bon sens de confier les fonctions gouvernementales exclusivement à des industriels et, à des travailleurs, qui seuls peuvent représenter véritablement leurs intérêts, et administrer les affaires du pays comme elles doivent l'être.

C'est aussi à cette condition seulement que pourra être réalisé le gouvernement à bon marché.

Tant que ceux qui seront investis des fonctions

gouvernementales seront incapables de gagner leur vie par leur industrie et leur travail, et n'auront d'autre ressource que le budget, il y aura nécessairement gaspillage et désordre dans les finances de l'État.

Ceci n'a pas besoin de développement: pour bien le comprendre il suffit d'y réfléchir. Mais il faut y réfléchir sérieusement, car c'est là qu'est la plaie la plus gangréneuse de la France.

La République est le fer rouge qui doit la cicatriser. Si elle ne faisait que perpétuer le mot, alors c'en serait fait de la France. Mais nous disons que, dans ces conditions, en dépit de l'étiquette, la République n'existe pas.

Si les idées que nous venons d'émettre peuvent choquer quelques-uns des préjugés généralement reçus et paraître contestables, il est un point du moins que l'on ne nous contestera pas: c'est que la République doit être la réalisation la plus complète de la liberté, sinon elle n'est qu'un mot absolument dépourvu de sens.

Ici encore il importe de poser bien nettement la question.

Cette question de la liberté est la clef de voûte de la politique.

Toutes les Considérations qui précèdent n'ont pas d'autre objet que de préparer nos lecteurs à la bien comprendre.

«Les hommes, dit Condorcet, ont tellement pris l'habitude d'obéir à d'autres hommes que la liberté est, pour la plupart d'entre eux, le droit de n'être soumis qu'à des maîtres choisis par eux-mêmes. Leurs idées ne vont pas plus loin, et c'est là que s'arrête le faible sentiment de leur indépendance. Ce nom même de pouvoirs donné à toutes les fonctions politiques atteste cette vérité.

Presque partout cette demi-liberté est accompagnée d'orages; alors on les attribue à la liberté, et l'on ne voit pas qu'elles naissent précisément de ce que la liberté n'est pas entière; on cherche à lui donner de nouvelles limites, lorsqu'il faudrait songer au contraire à briser celles qui lui restent».

On ne saurait trop méditer ces paroles profondes.

La liberté est un principe supérieur qui doit dominer le gouvernement et la loi. *«Le premier objet de toute constitution, disait Robespierre, doit*

être de défendre la liberté publique et individuelle contre le gouvernement lui-même».

La République, avons-nous dit, consacre le principe de la souveraineté populaire.

Mais où réside la souveraineté populaire? Elle réside essentiellement dans chacun des citoyens qui forment le corps social. Chaque citoyen est souverain, c'est-à-dire qu'il a des droits inviolables.

Il n'est donc pas vrai, comme on le suppose vulgairement, que la République soit le gouvernement de la majorité imposant sa volonté aux minorités.

La République au contraire consacre le droit des minorités, en consacrant le droit individuel, c'est-à-dire la liberté.

Ce sont là des abstractions. Mais il s'agit précisément de leur donner une formule positive. Voici les points essentiels de cette formule, qui est la formule même de la République:

- Tout citoyen a le droit absolu de penser librement. C'est cette libre pensée qui, en dirigeant son action, le distingue de l'animal.

- La liberté de penser a pour conséquence nécessaire la liberté de communiquer sa pensée, et de l'exprimer par la plume.

- Cette liberté de la parole et de la presse, aucune loi ne doit pouvoir la limiter ou lui apporter une restriction quelconque.

- Seulement chacun est responsable de l'usage qu'il en fait, et par conséquent de l'abus.

- De même chaque homme doit avoir la plus grande liberté d'agir, de se réunir et de s'associer.

C'est la consécration de ces principes, la garantie de la liberté individuelle la plus complète qui est un des caractères essentiels de la République.

Lorsque M. Dufaure, ministre de la Justice, déclarait l'autre jour à l'Assemblée nationale que la proclamation de la République n'avait pas eu pour effet d'abolir les lois politiques restrictives de la liberté de la presse et de la parole, de la liberté de réunion et d'association qui existaient sous la monarchie, il émettait une monstrueuse hérésie.

En quoi donc dès lors la République diffère-t-elle de la Monarchie?

Ce n'est pas dans la forme gouvernementale que consiste la République, nous ne saurions trop le répéter; si le fond des classes n'est pas changé,

si la liberté la plus complète n'existe pas, la République n'est qu'un vain simulacre, la Monarchie se perpétue, sous un autre nom, sous une autre forme.

Ce sont là des choses dont malheureusement les républicains français n'ont pas du tout le sentiment, et c'est pour cela que la République n'a en réalité jamais existé en France.

La première chose qu'ont toujours fait les républicains, ou du moins ceux qui se prétendaient tels, a été de supprimer la liberté, et de proclamer l'état de siège, c'est-à-dire la dictature, et la pire des dictatures, la dictature militaire.

La République de 1848 a été, on peut le dire, un état de siège perpétuel: état de siège établi par Cavaignac en juin 1848, état de siège établi par Odilon Barrot en juin 1849. Et c'est sous l'état de siège qu'a été délibérée et votée la Constitution républicaine de 1848. Comment s'étonner après cela qu'elle ait été morte-née.

Nous sommes en République depuis le 4 septembre, et depuis le 4 septembre l'état de siège a été maintenu. Que Paris ait été en état de siège, tant que les Prussiens assiégeaient la place, c'était un fait de guerre; mais qu'après le départ des Prussiens, l'état de siège ait été maintenu comme un fait politique, voilà ce qui est monstrueux.

Nous dirons donc que, cela étant, et l'état de siège étant absolument incompatible avec la République, nous ne sommes pas en République: nous sommes en état de siège.

La plus complète liberté d'agir, de penser et d'exprimer sa pensée doit être laissée, disons-nous, à chaque citoyen.

Cette liberté ne doit être restreinte que par le respect de la liberté des autres.

On ne peut toucher à la liberté d'un citoyen que lorsqu'il s'est rendu coupable d'un attentat contre un autre citoyen ou contre la liberté publique.

Mais, en ce cas, on ne doit procéder contre lui que d'après des formes prévues et rigoureusement prescrites par la loi, qui doivent offrir les garanties les plus complètes aux innocents, victimes d'accusations calomnieuses.

C'est dans l'institution du pouvoir judiciaire qu'il faut placer cette garantie. De la bonne ou de la mauvaise organisation de la justice dépend la

liberté individuelle de chaque citoyen.

Sous la Monarchie, le pouvoir judiciaire est placé sous la dépendance du monarque, qui est l'unique souverain, l'unique dispensateur de toute autorité. Les juges sont nommés par le roi.

Dans la République, la souveraineté réside exclusivement dans le peuple. Dès lors les juges doivent être nommés par le peuple, qui est le véritable intéressé à la bonne administration de la justice, et comme tous les délégués de la souveraineté populaire, ils doivent être révocables et responsables.

L'indépendance des juges est le véritable rempart de la liberté; c'est aux juges qu'il appartient de protéger la liberté des citoyens contre tout attentat du pouvoir.

Voilà encore un des points où la République diffère essentiellement de la monarchie, et la magistrature républicaine ne peut pas et ne doit pas avoir la même organisation que la magistrature monarchique.

Les juges doivent avoir l'autorité nécessaire pour protéger efficacement les citoyens contre toutes les vexations des gens du pouvoir.

Sous la Monarchie, les fonctionnaires administratifs sont nommés par le prince et ne sont responsables que devant lui.

Les fonctionnaires républicains doivent être élus par le peuple, et relever du peuple en toute chose.

C'est à tort que l'on considère généralement la centralisation comme une institution républicaine. Elle a pu être un moyen révolutionnaire en 1793, lorsqu'il s'agissait de défendre la République contre ses ennemis intérieurs et extérieurs, lorsqu'il s'agissait de faire face à la fois à la guerre civile et à l'invasion étrangère simultanément déchaînées.

Mais elle est devenue sous l'empire et elle est restée un pur moyen de compression monarchique, elle est la négation même de la souveraineté du peuple.

Dans la République, la plus grande liberté doit exister pour les groupes comme pour les individus; les communes doivent s'administrer elles-mêmes.

Dans la République l'unité ne doit pas partir du centre, c'est-à-dire être imposée par un ordre arbitraire; mais elle doit résulter de la libre volonté

des groupes et de leur adhésion harmonique à des principes communs, qui sont la garantie de la grandeur, de l'indépendance et de la prospérité de la nation.

Ce sont les communes et les départements qui, au lieu de recevoir l'impulsion du pouvoir central, doivent la lui communiquer. Le pouvoir central, en effet, n'existe pas par lui-même, indépendamment des groupes locaux, et n'est pas supérieur à ces groupes, il n'est que leur délégation, leur représentation, et, par conséquent, il leur est essentiellement subordonné.

Car, comme nous ne saurions trop le répéter, la délégation républicaine n'institue pas un maître, elle ne dresse pas le pouvoir, elle confère un mandat, ce qui est tout différent.

Le gouvernement républicain ne doit pas être un pouvoir, avec autorité, mais une simple administration de la chose publique, placée sous la surveillance et le contrôle de ceux qui sont intéressés à un bon fonctionnement.

C'est de cette façon que l'on déjouera absolument le despotisme, en lui enlevant tout moyen de s'établir et de s'exercer, en même temps qu'en donnant la plus grande activité à l'initiative individuelle, en créant des moeurs politiques, on habituera les citoyens à faire eux-mêmes leurs propres affaires, on développera chez eux les vertus civiques et la science même pratique qui sont indispensables pour l'établissement de la République.

La République, on le voit, entraîne une réforme radicale de toutes les institutions monarchiques;

- Réforme du gouvernement;
- Réforme de la magistrature;
- Réforme de l'administration;
- Et enfin réforme de l'armée.

Ce dernier point n'est pas le moins essentiel.

«*Armée et Liberté*, a écrit quelque part M. de Girardin, sont deux mots dont l'accouplement est un contre-sens prouvé par l'histoire».

Les armées permanentes entretenues à grands frais, sont impuissantes pour la défense du pays, - cela a l'air d'un paradoxe, mais les exemples abondent dans l'histoire et nous venons d'en faire la trop cruelle expérience.

Elles ne peuvent servir qu'à la guerre de conquête et la République réproouve absolument les conquêtes et la guerre; elle est l'ordre; elle est la paix; elle respecte la liberté des autres peuples, comme elle veut qu'ils respectent la sienne.

L'armée permanente, recrutée en enlevant des jeunes gens à leur vocation, à leurs projets d'avenir, maintenue par la discipline de l'obéissance passive, qui est la plus étroite des servitudes, est incompatible avec la République.

Elle est de plus un instrument de despotisme en même temps qu'un instrument de conquête; son existence est une menace perpétuelle pour la paix, non moins que pour la liberté.

Toujours les gouvernements ont été disposés à se servir des armées permanentes pour établir l'autorité arbitraire et la maintenir, pour étouffer violemment les manifestations de l'opinion publique.

La République doit donc abolir absolument les armées permanentes.

La défense nationale doit être assurée avec l'armement de tous les citoyens, qui sont ainsi prêts à repousser tout attentat contre la liberté aussi bien que contre l'indépendance de la nation, tandis que le désarmement des citoyens les livre sans défense à toutes les entreprises du despotisme.

C'est là ce qui fait la vraie force des États républicains.

Un pays où tous les citoyens, exercés d'avance au service militaire, sont debout, sous les armes, prêts à faire de leur corps un rempart à la patrie, peut défier toute tentative d'invasion, et cette attitude seule suffit pour le mettre à l'abri de toute agression.
